



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation Régionale Académique à l'Information et à l'Orientation

AFFELNET Lycée

Aide à la saisie en Lycée Campagne 2024

SOMMAIRE

A. Généralités	3
Calendrier	
Saisie des vœux : règles générales	
Contrôle et gestion des dossiers	
Saisie des notes	
Mise à jour des consignes du chef d'établissement d'accueil	
Mise à jour des consignes du chef d'établissement d'origine (NOUVEAU)	
Mise à jour de la base élève dans Affelnet	
1. Ajouter un élève absent dans Affelnet Lycée	
2. Transférer un élève de la base Affelnet d'un établissement à la base Affelnet d'un autre établissement	
Demande vers une autre académie	
Nouvel arrivant à La Réunion	
B. Spécificités : demande d'entrée en 1^{re}	7
1. Saisie des vœux passerelles	
2. Saisie des vœux de 1 ^{re} générale et 1 ^{re} des séries technologiques	
Affectation dérogatoire en 1 ^{re} générale	
La zone géographique (concerne uniquement les vœux vers une 2 ^{de} GT)	
3. Saisie des vœux après la 2 ^{de} professionnelle	
1/ Elèves scolarisés en 2 ^{de} Pro FAMILLE DE MÉTIERS	
2/ Autres élèves scolarisés en 2 ^{de} Pro (hors famille de métiers)	
4. Saisie des notes	
Vers les 1 ^{res} des séries technologiques (sauf 1 ^{re} STD2A)	
Vers les 1 ^{re} Pro de spécialité en lien avec une famille de métiers (barème avec notes)	
C. Spécificités : demande d'entrée en 2^{de} GT, 1^{re} année de CAP, 2^{de} PRO	11

A. Généralités

Calendrier

- Ouverture de la saisie des vœux dans Affelnet : **jeudi 25 avril 2024 à 15h**
- Fermeture Affelnet - fin de la saisie des vœux : **lundi 10 juin 2024 à 13h**
- Mise à disposition des résultats du tour principal de l'affectation aux établissements : **mardi 25 juin 2024 après-midi**
- Diffusion des résultats aux familles : **mercredi 26 juin 2024**
- Ouverture Affelnet pour saisie des vœux au tour suivant n°1 : du jeudi 27 juin à 9h au lundi 01 juillet 2024 à 13h
- Mise à disposition des résultats du tour suivant n°1 de l'affectation aux établissements et diffusion des résultats aux familles : **jeudi 04 juillet 2024 après-midi**
- Ouverture Affelnet pour saisie des vœux au tour suivant n°2 : du lundi 26 août au mardi 27 août 2024 à 13h
- Mise à disposition des résultats du tour suivant n°2 de l'affectation aux établissements et diffusion des résultats aux familles : **vendredi 30 août 2024 à 14h**

Saisie des vœux : règles générales

- ➔ **Un vœu = une formation + un établissement**
- ➔ **Saisir de 1 à 10 vœux maximum par élève**
- ➔ **Attention : l'ordre des vœux est important, ils doivent être saisis par ordre de préférence.**

Tous les vœux sont examinés. Quand le barème le permet, l'affectation est proposée sur le vœu le mieux classé. Dès que l'élève est affecté sur un vœu, les vœux moins bien classés sont abandonnés.

Exemple : Un élève demande en vœu de rang 1 la 1^{re} pro métiers de l'accueil à Mémona Hintermann-Affejee et en vœu de rang 2 la 1^{re} pro Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités. Son barème peut lui permettre d'être accepté sur ses deux vœux. Il sera néanmoins affecté en 1^{re} pro métiers de l'accueil à Mémona Hintermann-Affejee, vœu mieux classé en rang 1, partant du principe que celui-ci est sa préférence. Aucune proposition ne lui sera faite, ni ne pourra lui être faite, sur son vœu de rang 2.

- ➔ **Pour départager les élèves, le barème le plus élevé, quel que soit l'ordre des vœux, est prioritaire.**

Exemple : L'élève A demande un CAP EVS à Patu en vœu n°2 avec un barème de 6000 points. L'élève B demande cette même formation en vœu n°1, mais son barème est moins élevé. Si A n'est pas affecté sur son 1^{er} vœu, la place en CAP EVS lui sera proposé prioritairement car son barème est supérieur. Le barème départage prioritairement les élèves, quel que soit le rang des vœux.

Contrôle et gestion des dossiers

> Fiche récapitulative de saisie

L'établissement d'origine veille à ce que la fiche récapitulative de saisie soit impérativement éditée et signée par le(s) responsable(s) légal(aux) de l'élève, après saisie complète du dossier dans AFFELNET Lycée. Cette fiche est disponible dans le menu « impression des fiches élèves ».

> Validation Chef d'établissement

Lorsque les opérations sont terminées, le chef d'établissement doit passer par le menu « Validation chef d'établissement ». Cela lui permet :

- de vérifier que sa saisie ne comporte pas d'anomalie. En cas de saisies non valides un message comme ci-dessous apparaît avec un lien permettant d'accéder directement à « la liste des élèves incomplets » pour se rendre compte des saisies manquantes.

Validation de la saisie des élèves

Des erreurs se sont produites (pour plus d'informations, veuillez consulter l'aide)

- Certains élèves n'ont pas de vœu.
- Certains élèves n'ont pas d'évaluations/notes alors qu'ils ont des vœux sur des offres de formation de type 'barème avec évaluations/notes'.
- Certains élèves n'ont pas d'avis.

[Accéder à la liste des élèves incomplets.](#)

- d'indiquer à la DRAIO que les opérations de saisie concernant ses élèves sont terminées.

En cas de modifications après validation, le chef d'établissement devra à nouveau valider *via* le menu « validation chef d'établissement ».

Saisie des notes

Pour les élèves du palier 2^{de} (2^{de} GT, 1^{re}, MODAL, PREPA-FOQUALE, CAP et BAC PRO) > saisie manuelle des notes, que ce soit pour des formations du palier 3^e ou du palier 2^{de}

Vœux uniquement sur des formations du niveau 2^{de} > saisie des notes de 2^{de} GT

Vœux mixtes sur des formations des paliers 2^{de} et 3^e > saisie des notes de 2^{de} GT

Vœux uniquement sur des formations du niveau 3^e > saisie des notes de 3^e

> Plus de détails page 10

Mise à jour des consignes du chef d'établissement d'accueil

► Les chefs d'établissement d'accueil peuvent saisir des consignes spécifiques (dates d'inscription, etc.) qu'ils devront valider. Elles seront jointes aux notifications d'affectation, notifications sur liste supplémentaire et résultats d'affectation si l'élève est affecté. Pour mettre à jour vos consignes, cliquez sur l'onglet " Consignes du chef d'établissement d'accueil " depuis l'onglet " Diffusion des résultats" (les modifications seront possibles jusqu'au 10 juin 2024 à 13h).

Mise à jour des consignes du chef d'établissement d'origine

► Le menu « consignes du chef d'établissement d'origine » disponible via l'onglet « diffusion des résultats » permet au chef d'établissement d'origine de saisir un texte qui sera imprimé sur la troisième page de la fiche de résultat si celle-ci contient un récapitulatif des vœux, sinon en seconde page de la fiche. Ces consignes sont affichées uniquement pour les élèves qui ne sont pas affectés ou pour les élèves affectés dans un établissement d'accueil qui n'a pas saisi de consigne.

Mise à jour de la base élève dans Affelnet

1. Ajouter un élève absent dans Affelnet Lycée

Le transfert des bases élèves vers Affelnet a eu lieu **lundi 15 avril 2024**.

Après cette date des élèves ont pu être nouvellement inscrits et ne pas apparaître dans votre liste d'élèves Affelnet.

Pour ajouter un nouvel élève dans Affelnet :

- Ouvrir le menu « saisie des vœux en établissement ».
- En dessous de votre liste d'élèves, cliquer sur ajouter.
- Indiquer l'INE dans l'encart et valider pour créer la fiche élève.

Identification d'un élève

Veillez indiquer l'INE :

Identifiant National Élève

- Si vous obtenez ce message, c'est que la fiche élève est déjà dans la base Affelnet d'un autre établissement. Il faut contacter l'établissement concerné pour demander le transfert de l'élève vers votre base Affelnet. La procédure à suivre pour ce transfert est indiqué dans le point suivant.

INE	Nom prénom(s)	Classe	Formation (option(s))
120439364AH	ANIBAZOT Ghyslaina Marie Shanalle	3G	SEME
120439583HK	ADRAS Ethan Jean Jason	3A	SEME
120462142DJ	ALASTOR Amy Maelys	3A	SEME [AGL9]
120451274AH	ALPHONSE Léo Stanislas	3E	SEME
120700696KA	ANHONY Emilie Ange	3F	SEME
120151232CK	ANTOINETTE Malissa	3G	SEME
120257296AG	ANTOINETTE Sébastien	3G	SEME
120150070JK	ANTHEHE Heidi	3M	3SECPA
120366302CJ	ATIA Eloane Marie Claudine	3A	SEME
120530277JA	BABAS Christopher Jean Julien	3M	3SECPA
1206322994G	BADIH GASTREL Lyne Marie Swemji	3A	SEME [ALL9]
120150866CH	BALEINIER Marie Camille	3H	3PMET
120151080AH	BARET Abel Christophe	3H	3PMET
120151246DF	BARET Enzo Jean David	3F	SEME
120151085AC	BARET Lenny	3B	SEME
121058478EE	BARRET Noah	3D	SEME
120458775AB	BASSONVILLE Ines	3G	SEME
120237298AE	BATTY Theo Antoine	3D	SEME
120854995CK	BEAUVAL Maelys Madison Emy	3E	SEME [AGL9]
120747213DG	BELLO Louanne Marie-Ange	3G	SEME

Identification d'un élève

Des erreurs se sont produites (pour plus d'informations, veuillez consulter l'aide)

• Erreur de saisie : Ajout impossible car l'élève appartient à l'établissement 9740005M COLLEGE ADRIEN CADET LES AVIRONIS

2. Transférer un élève de la base Affelnet d'un établissement à la base Affelnet d'un autre établissement

- Dans Affelnet cliquer sur le menu changement d'établissement pour l'élève
- La liste de vos élèves apparaît

► Liste des élèves et de leurs vœux

► Changement d'établissement pour l'élève

Pour trouver l'élève que vous souhaitez transférer dans la base Affelnet d'un autre établissement, vous pouvez filtrer selon plusieurs clés d'entrée et valider :

INE	Nom prénom(s)	Classe	Formation
1211000123G	AJQUDL NOXHY	3A	3EME [DECP3]
1211000130P	BIFUHYM OGOQO	3A	3EME [LATIN]
1211000151M	CCGNOWWUD JSABXIXO	3A	3EME [DECP3]
1211000135V	EBVVEZP RERISFO	3B	3EME [LATIN]
1211000147H	EHZIKQ XZAJA	3B	3EME [LATIN]
1211000156T	FEPGRAC ZSAPYIF	3B	3EME [DECP3]
1211027785Z	FUPAXD YCYVIE	3B	3EME [DECP3]
1211000120D	FUVKAKENB HOQQOR	3A	3EME [DECP3]
1211000132S	GLOWTYX ZIHVYNU	3A	3EME [DECP3]
1211000134U	GONSYZ JVVULBUJLER	3A	3EME

37 élément(s) Page : 1 / 4 Accéder à la page

Établissement : 054 - COLLEGE - LAYOU

INE : Commentant par :

Nom : Commentant par :

Prénom : Commentant par :

Classe :

Formation :

Valider Annuler Fermer

- Une fois l'élève trouvé, cliquer sur son numéro d'INE. L'écran ci-dessous s'affiche :
Indiquer le nouvel établissement où vous voulez transférer l'élève et valider.
Le changement est instantané, l'élève disparaît de votre Base Affelnet et apparaît dans la base Affelnet de l'autre établissement.
Ce changement est uniquement relatif à l'application Affelnet Lycée.

Changement de l'identifiant établissement

Élève : 1211000134U - NAINSTAN Justin

Ancien établissement : 054 - COLLEGE - TOUL CEDEX

Nouvel établissement :

Valider Retour à la liste

Demande vers une autre académie

► Dates et consignes

Utiliser AFFELMAP (carte des académies en ligne donnant les dates et les consignes par académie).

Adresse : <https://tsaext-pr.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/>

Nouvel arrivant à La Réunion

► Consignes

Les familles des élèves hors académie, y compris AEFÉ et CNED, s'adressent à leur établissement d'origine qui saisira leurs demandes dans AFFELNET Lycée en suivant la procédure de saisie simplifiée.

B. Spécificités : demande d'entrée en 1^{re}

1. Saisie des vœux passerelles

2. Saisie des vœux de 1^{re} générale et 1^{re} des séries technologiques

Affectation dérogatoire en 1^{re} générale

La zone géographique (concerne uniquement les vœux vers une 2^{de} GT)

3. Saisie des vœux après la 2^{de} professionnelle

Elèves scolarisés en 2de Pro FAMILLE DE MÉTIERS

Autres élèves scolarisés en 2de Pro (hors famille de métiers)

4. Saisie des notes

Vers les 1res des séries technologiques (sauf 1re STD2A)

Vers les 1re Pro de spécialité en lien avec une famille de métiers (barème avec notes)

1. Saisie des vœux passerelles

► Les demandes de passerelle ayant reçu un avis défavorable de la part de **l'établissement d'origine ou de l'établissement d'accueil** selon le cas ne seront pas saisies dans AFFELNET Lycée.

► Nombre de vœux

2 vœux « passerelles » maximum

+ vœu(x) « hors passerelle » (montée pédagogique, réorientation, redoublement selon la situation)

Jusqu'à 3 vœux pour les élèves inscrits en MODAL

► Des formations nécessitent la saisie d'un avis de l'établissement d'origine en fin de saisie d'un vœu (très favorable, favorable, sans opposition).

Pour certaines passerelles, l'avis de l'établissement d'origine sera saisi comme suit :

2. Saisie des vœux de 1^{re} générale et 1^{res} des séries technologiques

- Il est vivement conseillé que chaque élève fasse au moins **2 vœux de 1^{re} Technologique**
- Il est vivement conseillé que chaque élève fasse au moins **2 vœux de 1^{re} Générale** lorsque l'un des enseignements demandés n'est pas proposé par l'établissement d'origine.
- 1STI2D SC. & TECHN. INGEN.INNOV.DEV.DUR. = 1^{re} STI2D dans AFFELNET Lycée.
- 1-STL BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE = 1^{re} STL spé. biotechnologies dans AFFELNET Lycée.

Affectation dérogatoire en 1^{re} générale

Dérogation à la carte scolaire : article D211-11 du code de l'Education (dans la limite des places disponibles)

Motifs de dérogation retenus (sur justificatifs) :

- Élève handicapé reconnu par la MDPH
- Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
- Élève en situation sociale exceptionnelle
- Élève boursier
- Élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé dans l'établissement souhaité
- Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité
- Élève devant suivre un parcours scolaire particulier

Le chef d'établissement d'origine

> vérifie la recevabilité de la demande

> saisit un autre vœu dans l'établissement d'origine (ou de secteur)

> Précise le(s) motif(s) dans AFFELNET Lycée après avoir mis un vœu de dérogation à « Oui ».

La zone géographique

Si l'élève demande uniquement des vœux de 1^{re} G, T ou Pro : la zone géographique doit être saisie à « non défini »

Si parmi ses vœux l'élève a un vœu de 2^{de} GT, la zone géographique devra être renseignée manuellement au plus tard le vendredi 03 mai 2024 :

Cette zone doit être renseignée en fonction de l'adresse de l'élève et correspond au périmètre de recrutement d'un lycée. À une zone géographique correspond donc un lycée conformément à la carte scolaire en vigueur consultable via le lien ci-dessous :

CARTE SCOLAIRE CASE REUNION

Exemple : un élève habite à St-Denis au 15 rue des bancouliers. Pour trouver sa zone connectez-vous sur l'application CASE, chercher la ville et la voie qui vous donneront le lycée de secteur et le code zone géographique associé.

Recherche par Commune (Collèges et Lycées de secteur)				Dernière mise à jour des données : 09/04/2024	
Commune	SAINT-DENIS				
TYPE	VOIE - Lieu dit - Code postal	COLLEGES	LYCEES		
	bancouliers				
RUE	DES BANCOULIERS	97400	Toute la voie :	MONTGAILLARD (9740645H)	Toute la voie : LISLET GEOFFROY (9740054R) NORD02

Une fois le lycée de secteur défini, ici le lycée Lislet Geoffroy, et la zone géographique, ici NORD 02, saisir ce code zone géographique dans l'onglet « identification ».

Attention : la zone géographique est déterminée par l'adresse de l'élève et non par les vœux saisis dans l'onglet « saisie des vœux ». Dans cet exemple, l'élève dont la zone géographique est « élève dont l'adresse relève du lycée Lislet Geoffroy » peut très bien au niveau des vœux, choisir un vœu en dérogation dans un autre lycée ou une seconde à recrutement spécifique.

Identification Saisie des vœux Saisie des notes	
Identité	
* Nom	ESSAI
Nom d'usage	
* Sexe	Masculin
* Na(e) le	30/06/2002
Scolarité actuelle	
Établissement	0010001W LP LYCEE DES METIERS ALEXANDRE BERAARD AMBERIEU-EN-BUGEY
* Formation en cours	2DEGT2 2DEGT2 (CAS GENERAL 2 ENS. EXPLO)
LVI	
Option 1	
Élève doublant	Non
Décision d'orientation du chef d'établissement	
Décision(s) d'orientation	
Zone géographique de résidence de l'élève	
* Zone géographique de résidence de l'élève	NORD02 ADRESSE ELEVE RELEVANT DU LYC L. GEOFFROY
Coordonnées	
Vit chez un responsable	Aucun
Adresse	64 rue des bancoullers
Responsables	
Courriel	
Téléphone professionnel	

Cliquer pour indiquer la bonne zone géographique

3. Saisie des vœux après la seconde professionnelle

Elèves scolarisés en 2^{de} Pro FAMILLE DE MÉTIERS

> l'établissement d'origine doit saisir **au moins 2 vœux de 1^{re} Pro d'une spécialité en lien avec la famille de métiers.**

Vœu filière généré automatiquement pour les élèves de :

- 2^{de} Pro ASSP dans les lycées publics concernés - 2^{de} pro métiers de l'aéronautique du lycée Stella - 2^{de} Pro métiers de l'alimentation du lycée de la Renaissance

> L'établissement d'origine devra **vérifier que le vœu soit affiché.**

> Si un élève souhaite changer d'orientation, le ou les vœux saisi(s) sur la fiche de vœu doit(vent) être ajouté(s) en cliquant sur l'onglet « ajouter », puis être hiérarchisé(s) en cliquant sur la flèche « monter » ou « descendre ». Le vœu de repli dans le même établissement doit être saisi en dernière position.

Autres élèves scolarisés en 2^{de} Pro (hors famille de métiers)

Vœu filière montant généré automatiquement vers la 1^{re} Pro dans la même spécialité et dans le même établissement.

> L'établissement d'origine devra **vérifier que le vœu soit affiché.**

> Si un élève souhaite changer d'orientation, le ou les vœux saisi(s) sur la fiche de vœu doit(vent) être ajouté(s) en cliquant sur l'onglet « ajouter », puis être hiérarchisé(s) en cliquant sur la flèche « monter » ou « descendre ». Le vœu de repli dans le même établissement doit être saisi en dernière position.

4. Saisie des notes

> SAISIE MANUELLE DES NOTES par l'établissement d'origine dans Affelnet Lycée

ATTENTION

> Saisir NN (Non Noté) UNIQUEMENT si l'élève n'a pas de moyenne annuelle pour la matière

RAPPEL : Pour les **élèves de 2^{de} GT ou de MODAL** qui auraient des vœux uniquement sur le niveau Post 3^e > saisir les **moyennes annuelles de 3^e**

Vers les 1^{res} des séries technologiques (sauf 1^{re} STD2A)

▪ **VŒUX UNIQUES de 1^{re} avec « barème avec notes »**

Elèves de 2^{de} GT - 1^{re} Générale – 1^{re} Technologique

> moyennes annuelles de 2^{de} GT en Français, H-G, LV1, LV2, Maths, Physique Chimie, SVT et EPS

Elèves de 2^{de} Pro - 1^{re} Pro - Terminale CAP

> moyennes annuelles de l'année en cours pour au moins 5 disciplines : Français, Maths, LV1, H-G, Physique-Chimie.

Quand les enseignements Français et H-G sont évalués ensemble, la même note est saisie au titre du Français et de l'H-G. Si ces 2 disciplines sont évaluées séparément, les 2 notes sont saisies. La note de Prévention, santé et environnement sera saisie au titre de la Physique Chimie. Les autres notes sont saisies quand les disciplines sont évaluées ou elles seront remplacées par NN (Non Noté).

▪ **VŒUX MIXTES de 1^{re} avec « barème avec notes » + voie professionnelle du niveau Post 3^e**

Elèves de 2^{de} GT

> moyennes annuelles de la 2^{de} GT en Français, H-G, LV1, LV2, Maths, Physique Chimie, SVT et EPS.

Elèves de MODAL qui ont des vœux 1^{re} T ou sur les 2 paliers de formations (1^{re} T/1^{re} Pro et Post 3^e)

> moyennes annuelles de la 2^{de} GT en Français, H-G, LV1, LV2, Maths, Physique Chimie, SVT et EPS.

Vers les 1^{re} Pro de spécialité en lien avec une famille de métiers (barème avec notes)

Pour les **élèves de 2^{de} Pro organisée en famille de métiers** qui demandent une des spécialités de 1^{re} Pro en lien avec la famille de métiers de 2^{de}

> 3 notes à saisir obligatoirement dans AFFELNET Lycée : français - maths - compétences nommée « PROJET »

Pour tous les **autres élèves (2^{de} GT, Tle CAP...)** qui demandent une spécialité de 1^{re} Pro en lien avec une famille de métiers

> 2 notes à saisir obligatoirement dans AFFELNET Lycée : français – maths

C. Spécificités : demande d'entrée en 2^{de} GT, 1^{re} année de CAP, 2^{de} PRO

[Fiche procédure lycée : Affectation des élèves en 2^{de} GT, 2^{de} Pro et 1^{ère} année de CAP](#)

[Page dédiée aux procédures d'affectation post-3^e](#)

En cas de demande vers une 2^{de} GT :

- > Ne pas oublier de **cliquer sur dérogation « oui »**, si la 2^{de} GT demandée n'est pas sur le lycée d'origine ou sur le lycée de secteur (défini avec le code **zone géographique**) et indiquer un motif recevable (hors 2^{de} GT à recrutement spécifique)
- > **Saisir un dernier vœu 2^{de} GT ou 1^{re} G ou T dans le lycée de secteur.** En cas de dérogation refusée, s'il n'y a pas de vœu sur le lycée de secteur, l'élève ne pourra être affecté et il n'y a pas de garantie d'obtenir une place dans le lycée de secteur en post affectation.

Codes vœux :

Attention : **ne pas utiliser la liste des codes vœux de CAP Prio réservé pour les élèves de 3^e SEGPA et les codes vœux réservé pour les élèves de 3^e prépa-métiers.**

A chaque **formation de 1^{re} année de CAP ou de 2^{de} professionnelle en apprentissage** correspond un **vœu de recensement**. Attention ces vœux ne feront pas l'objet d'une affectation mais permettront aux élèves de faire connaître leur projet aux CFA, ce qui n'empêche pas une démarche active des élèves intéressés par l'apprentissage dès maintenant.